
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB_2022_62

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/12/2022

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 06/12/2022 ainsi que sur le site internet communal.

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, DELOLY, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, LAURENT, ESTEVES, HERVIOU, VIOSSAT,

MMes BLANC Christine, BLANC Françoise, PERROT, MAIRE, RIVATON, TANIOS, PACHOUD, LAURENCO,

Excusés ayant donné pouvoir : M. BOINOT (Pouvoir à VARACCA Henri), MMes GLAZKOFF (Pouvoir à GREGOIRE Olivier), RACHON (Pouvoir à BRUNET Jean-Luc), ORAND (Pouvoir à JULIEN Michel),

Excusés : NAZZI, COUTURIER,

Secrétaire de séance : M. ESTEVES Christian

Objet : Convention avec VALRIM pour la prise en charge du raccordement au réseau électrique chemin Montmartel pour 35 logements

Domaine d'intervention : 7-10-2 - Finances locales – Autres

Considérant le coût du raccordement au réseau électrique des 35 logements construits par VALRIM sis chemin de Montmartel, estimé à 33 400€ par le SDED, à payer par la commune si elle demande la réalisation de ce raccordement,

Considérant l'accord de prise en charge de la société VALRIM par le remboursement de l'ensemble des frais engagés par la commune dont les modalités d'exécution sont décrites dans la convention ci-jointe,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Valide le raccordement au réseau électrique des 35 logements construits par VALRIM sis chemin de Montmartel,
- Autorise le Maire à signer la convention ci-jointe précisant les modalités de prise en charge par la société VALRIM, et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 13/12/2022

Le Maire,



Bernard VALLON (Drôme)



Envoyé en préfecture le 14/12/2022
Reçu en préfecture le 14/12/2022
Publié le 
ID : 026-212601975-20221212-DELIB_2022_62-DE